CONDITIONS.

PRIX DES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra en faire son changement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les actes publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, seront chargés d'un piastre pour carré de chaque langue pour la première insertion, et 25 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les actes dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des annonces à l'année, pour publier les prix des loyers ministériels.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer immédiatement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 30 pieds de long, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) située les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire,—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Chartres. On cédera à prix raisonnables les tapis, glaces et meubles qui y sont.

Ex. PERRET & GALLY, rue Toulouse, No. 59

12 avril—1

MAGASIN A LOUER.—Convenable pour toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE, encoig. Bourbon et Dauphine.

10 avril

BATAILLON D'ARTILLERIE.

Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 5 heures précises du matin, pour un tir de boulet, armement complet, veste bleue, pantalons blancs, sac à dos et bretelle au fusil.

Par ordre du major,

A. SCHREIBER adj. major.

N. B. Le tir devant avoir lieu sur l'habitation de M. Alexandre Lesseps, les habitans sont priés de vouloir bien faire retirer leurs animaux. 22 avril

Compagnie des Dragons d'Orléans de 1815.

D'APRES les ordres du lieutenant commandant, la compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, place St. Antoine, équipement complet, pantalon amaranthe.

Les membres composant la dite compagnie sont requis de ne pas y manquer, pour délibérer sur des affaires qui intéressent la dite compagnie.

Fx. PERRET, maréchal des logis chef

22 avril

VOLTIGEURS,

ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 6 heures précises du matin, équipement complet, pantalon blanc, veste bleu et pompon, le lieu du rendez-vous chez le lieutenant Duval, rue Conti, No. 115, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Par ordre du capitaine,

LACOSTE, sergent major.

23 av

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre :

35 barriques Vin de Grave rouge;
153 do. do. rouge Médoc; 33 do do ordinaire;
52 caisses Vin rouge Margaux en demi bouteilles,
120 paniers Anizette;
119 barriques Vin rouge 1ère. qualité;
40 demi barriques Vinaigre 1ère qualité;
40 do. Vin blanc Sauterne;
23 barriques Vin rouge Margaux supérieur;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vieille de Cognac;
1 caisse Peignes assortis.

22 avril J. B. & F. LABATUT.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DE LA N-ORLEANS & CARROLTON.

On recevra au bureau de cette compagnie, jusqu'au 1er. de mai, des propositions cachetées pour la construction d'un établissement sur le dépot de la compagnie, situé dans le faubourg Ste-Marie.

Pour le plan et d'autres renseignemens, s'adresser au secrétaire de la compagnie.

Par ordre de la direction,

16 avril L F GENERES, secrétaire.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, et offrent à vendre.

17 Caisses de 8 douz. chaque, vins de Madère L F,
Demi pipes,
15 Quarts-pipes, do do
48 Demi-quart de pipes,
Malles de parfumeries assorties,
Paniers d'huile douce,
1 Bale de toile à chemises françaises,
2 Tonneaux de fil à coudre,
3 Do do de scine,
250 Paniers de vins de Champagne,
30 Do de Bourgogne mousseux, qualité supérieure
21 Caisses de vin de Chambéry,
20 Tonneaux de vins de Medoc de 1827,
50 Do de Montferrand,
5 Pipes } d'eau de vie de Cognac, fine épreuve
5 Demi-pipes, } marque de Dupuy,
20 Caisses de pruneaux,
10 Balles d'amandes,
6 Bales de couvertures françaises à 3 points,
30 Caisses de vin de Bordeaux de 1ère qualité,
30 Sacs de poivre,

—AUSSI—

Un assortiment complet de carreaux à vitres de Baltimore.

26 Boucauts de sucre de pays de 1ère qualité.

16 avril A QUERTIER & BOUTIN.

200 CAISSES Blanc de Baleine, de 4, 5 et 6 à la livre; 100 sacs café de Rio; 50 bls. Macareaux No. 1; 300 caisses Raisin muscat et en grapes, en magasin et à vendre par

16 avril LINCOLN & GREEN

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour du Second District*—Paroisse St. Jacques.—Jean Baptiste Ory *contre ses créanciers.*—En vertu d'un ordre de la Cour du Second District Judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques. Avis est par le présent donné à tous les créanciers de l'insolvable, d'avoir à déduire dans les dix jours après cette date, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition présenté par les syndics, ne serait point homologué.

Paroisse St. Jacques, le 14 avril 1834.

Par ordre de la dite cour,

17 av—10 DAUPHIN, aîné, greffier.

LES soussignés ayant formé une société sous la raison de G. Abadie, Barles & Co., offrent leurs services au public en leur qualité de TEINTURIERS; ils tiendront toute espèce d'étoffes, en n'imposte quelle couleur; enlèveront toute espèce de tâches sans détériorer la couleur primitive ou la qualité de l'étoffe. Ils tiendront également toute espèce de pelleterie et des chapeaux, le tout à la perfection. Ils auront constamment à vendre de l'encre indélébile, à raison de 50 cents la bouteille.

Les personnes qui désireraient les honorer de leur confiance pourront s'adresser à leur atelier, rue Bourbon, encoignure de l'Hôpital, No. 340, où elles seront servies avec exactitude.

La passementerie qui était établie rue Dauphine, No. 216, a été transportée à l'établissement ci-dessus, où l'on exécutera les ordres avec exactitude.

9 av—15 J. DE ABADIA, BARLES & Co.

EN débarquement du navire le Vernon, de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés, le tout en vins garantis naturels &c., savoir : 83 barriques Vin rouge St. Emilion, 1827 et 1829, 1ère qualité; 12 do. do. Canon, 1828; 4 do. do. 1831; 12 do do Grave Médoc, 4 do do 1831, 8 demi barriques Vin rouge Haut St. Emilion, 1823; 4 barriques do do 1819; 10 tierçons Vin blanc Bergerac 1819 et 1825; 4 do blanc Barsac 1825, 1ère qualité; 7 pipes 6 demi pipes Eau de vie Cognac, 8 barils do. 4e et 5e preuve; 6 demi pipes, 9 quart de pipes Eau de vie d'Armagnac, 1ère. qualité 1825; 300 sacs de 500 bouchons assortis, 1re qualité et longues; 4 barriques Champignons secs en très bon état.

Et d'exportations antérieures, un grand assortiment de tous les articles ci-dessus; ainsi que Bordeaux rouge et blanc en caisses, Absinthe et Liqueurs, 1ère. qualité.

18 avril PRE. LAFAYE.

IMPORTE par le brick Vernon, et à vendre par le soussigné, avec bénéfice du drawback.

15 barils Eau de vie de Catalogne; 25 barriques Vin rouge; 18 demi barriques Vin blanc; 5 caisses d'Alpinez; 4 caisses chemises batiste brodées; 2 do. serviettes de table de Beam 6 un grand assortiment de vins en bouteilles, caisses d'importations antérieures.

OSMIN BIGOURDAN.

19 av

[illegible]

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue du Canal, No. 48, la librairie, consistant en Livres de Loi et autres effets mobiliers appartenant à la succession de feu George Hearsey.

Conditions de la vente: comptant. Par ordre de la cour.

19 avril W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 3 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Toussaint Marot, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Sally, négresse âgée de 20 ans, blanchisseuse s'étant absentée deux fois.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 28 mars

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 1er. mai prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Samuel C. Young, la propriété ci-après décrite, savoir :

La moitié indivise d'un lot de terre, situé sur le chemin du Bayou, près de cette ville, ayant 65 pieds de face au dit chemin, sur une profondeur de 260 pieds de chaque côté, sur lequel terrain il y a une maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux et une vieille cuisine en mauvais état.

Conditions de la vente : 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. T. Caire, not. public, aux frais de l'acquéreur. 26 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 29 avril, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Margaret Duffin, les esclaves suivans, savoir ;

Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
Lina, négresse âgée d'environ 15 ans.

Conditions de la vente : 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm. Christy, aux frais des acquéreurs. 25 mars

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 12 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Finnerty, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain, situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné sur le plan original du dit faubourg, par le No. 17, et désigné par le No. 3, sur un plan particulier dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 20 juillet 1831; le dit terrain No. 3, ayant [mesure anglaise] 23 pieds 2 3 4 pouces de face à la ligne de la rue de la Levée, sur le chemin Public, et s'étendant en profondeur, de 99 pieds 3 pouces du côté de la propriété de Joseph Mensman, 90 pieds 1 2 pouce du côté de la rue Philippe, ou il est bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 pieds de large dans la profondeur, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

10 av W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 13 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain, désigné par le numéro six de l'ilet numéro quatorze, conformément à un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Felix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur.

2°. Un terrain désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro un, situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 109 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 1 et 108 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro 5 (le tout mesure anglaise).

3°. Un terrain situé dans les mêmes ilets, faubourg et paroisse, désigné par le numéro 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 108 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 4, et 107 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 8.

4°. Un autre terrain désigné par le numéro 69 de l'ilet numéro 7, situé aux mêmes faubourg et paroisse mesurant 30 pieds de face à Hercule Quay sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits situés au faubourg des Religieuses seront vendus ensemble, conformément à un plan dressé par l'ingénieur général de cet état et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire.

Conditions de la vente: Le terrain dans la rue Jackson, payable $100 comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et les trois terrains au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, $160 sur chaque payables comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, régistrr.

N. B Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 15 mai 1834, j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Liben, l'esclave suivant, savoir :

William, nègre âgé de 18 ans, bon charretier, ayant eu le poignet démis.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Férand, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 12 av

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—En vertu d'une commission à moi adressée par l'hon. juge de la paroisse d'Iberville, j'exposerai en vente à la Bourse, lundi, 12 mai, à midi, pour compte de la succession de feue Marianne July, décédée épouse de Vennnée St. Amant, la propriété ci après décrite, savoir :

Un Terrain, situé au faubourg Lacourse, paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la rue Apollon, entre la rue Polymnie et les limites de la propriété d'Eulalie Bauchus f. c. l., mesurant 60 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur : le dit terrain sera vendu en deux portions égales, de 30 pieds de face chaque, sur toute la profondeur, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

Conditions de la vente : Un tiers payable en mars 1835, un tiers en mars 1836, et la balance en mars 1837. L'acquéreur devra fournir ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 avril

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. Vente par le Régister des Testamens, Mardi, 29 avril prochain à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Tagiasco, f. c. b. la propriété ci-après décrite savoir :

Un terrain situé dans la rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant environ 30 pieds de face à la rue St. Pierre, sur environ 70 de pieds de profondeur y ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

W F C DUPLESSIS, Régistrr.

N. B.—L'acte de vente sera passé, pardevant H. Podesciaux, No. 981, aux frais de l'acquéreur. 25 mars

EN débarquement des navires la Jeune France et la [illegible], 50 caisses Haut Sauterne; 150 do. Chateau Margaux, Chateau Laffitte et St. Julien; 75 barriques Vin rouge du Médoc. De plus en magasin—300 caisses Chateau Laffitte, Rayville, St. Julien, Longueville et Vins du Rhin [illegible]

CORBEAUX & [illegible]

[illegible] grosses [illegible]

[illegible] & BOR[illegible]

rue St. Louis

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Ellen B. Ker, décédée épouse de Levi Pierce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

JACK, griff, TERRAINS.

1°. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 181 acres.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $826 2-3 dû le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836 et 1837 et la balance du prix de la vente en un billet endossé à satisfaction, payable dans 3 ans, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Cette propriété est vendue sans aucune garantie de titre et de dimensions.

2°. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions ; l'acquéreur devra se charger du paiement de $112, 50 cents dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836 portant hypothèque sur la propriété.

3°. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diverses profondeurs.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2500 dû le 9 avril 1835, et la balance le 9 avril 1836 en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 106, désignés par les Nos. 6 et 7 ayant chacun 60 pds. de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 8, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5° Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la Place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures de rues St. Jean Baptiste et Oranger.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

6°. Un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues sur une même profondeur, entre lignes parallelles.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2000 payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

8°. La moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

9°. Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 28 pieds de face à la rue Royale, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, s'étendant jusqu'à "Exchange Place," où il mesure 25 pieds de face.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Conditions de la vente. L'esclave payable à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et les terrains aux conditions ci-dessus énoncées.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 20 mars

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Mardi, 13 mai 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alexandre L. Descourte, les esclaves suivans, savoir :

Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse.
Abraham, nègre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, estropié et malade.
Tom ou Thomas, mulâtre de 25 ans, domestique de maison, buvant un peu, ayant une hernie.

Conditions de la vente : à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 avril

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Colin, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 av

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 16 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alphonse Cariau, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° George, nègre âgé d'environ 21 ans, cigarrier, bon sujet, s'étant absenté une fois.

2° Aminkey, négresse âgée d'environ 60 ans, une, un peu blanchisseuse,

Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N B. Les actes de vente seront passés devant Louis T Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Mardi, 29 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Colette Frédéric, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 213, sur le plan général du dit faubourg, déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire, ayant 60 pieds de face à la rue de Craps, entre les rues Marigny et Mandeville, sur 120 pieds de profondeur, [mesure française], ensemble une petite maison en bois et autres dépendances.

Conditions de la vente: $100 comptant, et la balance à 6, 12 et 12 de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypotheque spéciale. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS.
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Theodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

EN déchargement des navires Warsaw, Henry Lee et Atlantic, venant de Liverpool, et à vendre par les soussignés en leur magasin, rue Toulouse, No. 52 :

Cotonnade brune; Cotonnade blanche;
Calicos imprimés; Mousselines do.
Mouchoirs assortis; Des Indes;
Robes de soie; Toile d'Irlande do. 4-4 do. 7-8;
Linon, Coutil fil; Mouchoirs de batiste;
Toile à Voile, &c. &c. &c.
Aussi : Calicos français; robes françaises.

10 av KENNEDY, DUREL & Co.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR. *No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.*

LE soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machines à vapeur. Il fournira les ouvrages en fer, les fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.

J. F. OSBORN,

N B Il a maintenant en main: 1 machine de 15 1-2 pouces à cylindre; 1 do. 11 1-2 do. do.; 1 do. 7 1-2 do. do.; 1 do. 6 1-2 do. do. 17 déc—6m

LAFAYETTE PORTER-HOUSE. *Rue Bienville, No. 21.*

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

☞ 300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

A VENDRE—Tabac de Natchitoches, en carrottes de 4 et 10 livres, en gros et en détail. S'adresser à P. DUBERTRAND, rue St. Louis, No. 128

36 mars

LE docteur VITAL FONDADOUSE, a l'honneur d'informer le public et ses nombreuses connaissances et particulièrement ses amis qui désireraient le voir, soit pour le consulter ou l'appeler auprès de quelques malades, ou sous quelque autre rapport, qu'il est définitivement fixé à la Nouvelle Orléans, rue Bourbon, No 340, entre Ursulines et Hôpital.

Ses études comme médecin dans les meilleures écoles française, son séjour dans les hôpitaux, le nombreuse clientelle qu'il a toujours eue dans la Louisiane depuis nombre d'années, les cures récentes et après [illegible] qu'il a eu le bonheur de faire depuis son séjour dans cette ville, semblent devoir le dispenser d'étaler aux yeux du public un amas de faits, qui le mettraient à même de juger, qu'il a toujours pratiqué son art avec cette prudence raisonnée que caractérise le praticien observateur, sorti de l'école physiologique et moderne. 16 avril—4f

EN débarquement du navire Belvidere, arrivant du Bordeaux, et à vendre—2 pipes et 10 demi pipes [illegible] Eau de Cognac [illegible] 1ère. qualité, et [illegible] droits de drawback.

[illegible] VIALLE & ORLEANS,

[illegible] rue Royale, No 203

30 BOUREAUX Oair à vendre [illegible]

[illegible] rue de Nelle-Levée

VENTES PAR LE REGISTER.

Grey Arnould agent pour A. Percy vs. R. Lacerin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le vendredi 25 avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions : comptant.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal

Mathew Atorse, un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement cinq balles de coton marquées S. W. Swoap, et toutes personnes y intéressées sont par le présent citées à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans les quinze jours de la publication de cet avis pour répondre à la dite demande.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

William Darr vs. un lot de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement cinq balles de coton marquées John W Swoap, et sous les Nos. 129, 245, 122, 131 et 220, et toutes personnes y intéressées sont par le présent cités de comparaître pardevant ladite honorable cour pour répondre à la susdite demande.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal

Ellen Cross vs. un chalan et son chargement de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement trente cinq balles de coton, à bord d'un chalan amarré dans le port de la Nlle-Orléans, et je cite par ces présentes toutes personnes y intéressées de comparaître pardevant la dite honorable cour, pour répondre à la demande du dit Gross, dans les quinze jours de cette publication.

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Anderson Brunby vs. un certain chalan et son chargement de coton.

EN vertu d'un ordre de saisie provisoire, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'ai saisi provisoirement vingt balles de coton à bord d'un chalan amarré dans ce port, et je cite par ces présentes toutes personnes y intéressées à comparaître pardevant la dite honorable cour, dans les quinze jours de la publication de cet avis, pour répondre à la demande du dit Brunby,

14 avril B. BEAUREGARD, marshal.

Compagnie d'Assurance Commerciale.

LES livres de souscription au fond capital de cette Compagnie seront ouverts le jeudi, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour jusqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No. 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nommés par l'acte d'incorporation.

WM. G. HEWES,
A. L. M. DAMARIN,
CHANDLER WHITE,
ABIJAH FISK,
WM. BULLITT,
J. LE BLANC,
H. F. M'KENNA,
N. N. WILKINSON,
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

27 mars—1

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, le 12 avril 1834.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs, aura lieu au bureau de la dite compagnie, lundi, 28 courant.

S. H. TURNER,
14 avril—13 Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans—13 avril 1834.

AVIS est par le présent donné, qu'une élection de neuf Directeurs de cette institution aura lieu le Lundi, 28 du courant, au bureau de la dite compagnie, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Les actionnaires sont respectueusement invités à y assister.

Par ordre, Avc. ST. MARTIN,
14 avril—14 Secrétaire

TEINTURERIE—Atelier de Teinturerie, bien situé et très bien achalandé, à vendre avec ses chaudières, presse, cylindre, metiers, ustensiles et accessoires.

On vendra également un magasin de marchandises sèches, s'adresser au bureau du rédacteur de l'Abeille.

Le propriétaire de cet établissement est appelé en France au plustôt par des intérêts majeurs de famille, cependant, il restera encore de 2 à 3 mois pour enseigner le métier de la teinture à un acquéreur qui, par lui même voudrait l'apprendre, ou le faire apprendre à une personne à laquelle il s'intéresserait. 18 avril—18

Avis aux Négocians Commerçant avec les ports Mexicains.

DANS l'article 4, de la loi du 31 de mars 1831, que le soussigné a publié en cette ville au mois de mai de la même année, il est stipulé que :

"En outre du manifeste, prévu par l'article 1er. de cette loi, un autre manifeste en triplicata doit être présenté, de chaque importation, signé par le chargeur, exprimant minutieusement le contenu de chaque caisse, bale, baril ou autre, d'après leurs différentes marques, lequel devra être délivré au moment où le bâtiment jettra l'encre. Ces manifestes particuliers devront être certifiés par les consuls ou vice-consuls de la république, du plus prochain port où le bâtiment aura été expédié."

Le certificat auquel fait allusion cet article, fut suspendu "jusqu'à ce que la loi réglant les consulats soit décrétée," et comme le soussigné a reçu de son gouvernement la loi en question, il devient de son devoir d'informer du fait les négocians de cette place.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1834.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ,
31 mars—1m consul mexicain.

M. LEGER, docteur en médecine et en chirurgie de la faculté de Paris, ancien professeur d'accouchemens, et médecin de l'hospice St. Vincent de Paul à Paris, vient d'arriver en cette ville. Le public peut compter sur son zèle et son exactitude ; il demeure encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien.

☞ On demande pour Tampico, une jeune personne pour enseigner la broderie et les ouvrages à l'aiguille, dans un pension de Demoiselles. S'adresser chez le Dr. Léger, encoignure Royale et St. Pierre, maison du pharmacien. 7 avril—6m

EN débarquement du navire Balochan, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, 31 futailles Eau-de-Vie assorties en grandeurs de futailles et qualités; 16 barriques vin rouge St. Emilion, 1er. crû; 40 barriques Vin blanc Barsac, Nerac, et Grave; 12 paniers de Champagne; 1000 paniers d'Anizette, le tout ayant droit au drawback. Et d'importation antérieure, un grand assortiment de Vins vieux des 1ère. qualités, St. Emilion, Camy Pomaral; Médoc, &c., ainsi que de l'Eau-de-vie.

4 avril PRE. LAFAYE.

A VENDRE arrivant de Bordeaux et en débarquement du Ballochan :

12 barriques Vin rouge Graves; 170 caisses do. do.; 25 paniers Champagne.

D'Importation Antérieure.

50 barriques Vin rouge Montferrant; 40 do. Talence. 20 do. Haut Talence; 12 do. Léoville et Pontet Canet; première qualité; 10 tierçons Vin blanc; 50 caisses Vin Château Margaux ou Pontet Canet; 9 futailles huile de lampe fine; Amandes, Bourbons, Huile en paniers et Marasquin; 225 sacs Café de Rio Janeiro, par

OSMIN BIGOURDAN,
4 avril rue Toulouse, No. 23, entre Chartres Levée.

L. G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et offre à vendre les articles suivans : 10 balles d'anis de tours; 1 boucaut de gomme arabique; 1 ditto d'encre de Guyot; 2 balles racine gentiane; 2 caisses verres à quinquets; 20 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus groseille; amandes douces et amères; colle de poisson en feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau, angélique, &c,

L G SASSINOT,
16 avril rue St-Louis, N° 90.

AUX ENTREPRENEURS.

LE soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantité de Pierres grès pour seuils, l'intéaux et pour toute sorte d'ouvrage de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On doit lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra à même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres de construction. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établissement rue Royale, No. 292. S. LENKINS,

N. B. Il place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tout exécuté avec goût. 25 jan—s S. L.

A VENDRE par le soussigné, les objets suivants :

1,000 sacs Sel fin et demi gros:
400 barriques Vin de Marseille (Bergasse, Fonset et Bethfort.)
50 " " de Bordeaux, Montferrand;
50 " " Vieux Médoc;
1000 paniers Huile d'olive surfine;
1000 caisses Vin Muscat;
200 " Liqueurs superfines et Absynthe;
50 " Maraschino et Curaçao;
100 " E